

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS

COURTE & MOYENNE DURÉE

**Cycl' Océan**

Le vélo de la CARO

Maison de la Mobilité

GARE DE ROCHEFORT



Applicables à compter du 17 novembre 2025

PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[WWW.RBUS-TRANSPORT.COM](http://WWW.RBUS-TRANSPORT.COM)

transdev  
ROCHEFORT OCEAN

Rbus

ROCHEFORT  
OCEAN  
Communauté d'agglomération

**Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service de location de vélos de la CARO –  
COURTE & MOYENNE DURÉE**

## Sommaire

ARTICLE 1 – OBJET ET COORDONNÉES.....	2
ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS .....	2
ARTICLE 3 – DURÉE DU SERVICE.....	3
ARTICLE 4 – COMPTE CLIENT ET MODALITÉS LIÉES AU SERVICE .....	4
ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS DES VÉLOS.....	5
ARTICLE 6 – SERVICE DE CONSIGNE A BAGAGES.....	7
ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT – CAUTION .....	8
ARTICLE 8 – RETRAIT, ENTRETIEN, RESTITUTION D'UN VÉLO PAR L'UTILISATEUR ET VOL OU SINISTRE.....	9
ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR.....	11
ARTICLE 10 – DROIT DE RÉTRACTION.....	13
ARTICLE 11 - ASSURANCE.....	14
ARTICLE 12 - RÉSILIATION .....	14
ARTICLE 13 - DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	15
ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES LITIGES.....	19
ARTICLE 15 – PRISE D'EFFET .....	19
ANNEXE 1 – NOTICES TECHNIQUES DES VÉLOS ET DES ÉQUIPEMENTS .....	20
ANNEXE 2 – PRIX DU SERVICE – CAUTION – COÛTS DES RÉPARATIONS EN CAS DE DÉGRADATION MATÉRIELLE.....	24
ANNEXE 3 – FORMULAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION .....	25

## **ARTICLE 1 – OBJET ET COORDONNÉES**

### **1.1 Objet**

La location de vélos mécaniques et vélos à assistance électrique de courte et moyenne durée est un service proposé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO - ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice »), et dont la gestion est confiée, au nom et pour le compte de cette dernière, à Transdev Rochefort Océan (ci-après dénommé « l'Exploitant »), société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 172 970 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de La Rochelle sous le numéro 507 653 178, sous la dénomination « Cycl'Océan » (ci-après dénommé le « Service »). Ce Service implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après dénommées les « CGAU »).

Les présentes CGAU ont pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service pour les personnes physiques (ci-après dénommées l'(les) « Utilisateur(s) »), dans les conditions définies ci-après.

L'intégralité des CGAU est disponible à la Maison de la Mobilité et sur le site internet : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com) (rubrique SERVICES + / Cycl'Océan le vélo de la CARO).

### **1.2 Coordonnées de Transdev Rochefort Océan / Service Client**

Adresse de Transdev Rochefort Océan : 1 Chemin de la Charre 17300 Rochefort

Adresse de la Maison de la Mobilité : Gare SNCF, Place Françoise Dorléac 17300 Rochefort

Téléphone : 05.46.99.22.66 (numéro non surtaxé)

Courriel : [boutique.rbus@transdev.com](mailto:boutique.rbus@transdev.com)

Site Internet : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com) (rubrique SERVICES + / Cycl'Océan le vélo de la CARO)

Les horaires d'ouverture de la Maison de la Mobilité sont :

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au samedi toute l'année (sauf jours fériés).

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS**

### **2.1 Le Service est destiné aux personnes physiques (CARO) pour leur besoin de déplacement personnel.**

Tout usage à des fins de transport de marchandises ou de personnes est strictement interdit. L'Exploitant se réserve la faculté de mettre fin au Service, aux conditions prévues à l'article 11 des présentes CGAU, en cas d'usage professionnel constaté.

Le Service de location courte et moyenne durée est accessible aux personnes physiques âgées de dix-huit (18) ans minimum reconnaissant être apte à la pratique du vélo, connaître les règles du Code de la route relatives à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'Utilisateur.

Les vélos « enfant » sont accessibles à partir de l'âge de six (6) ans sous la surveillance et la responsabilité du représentant légal.

Il est entendu que pour les mineurs (personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans), le Service est

## COURTE & MOYENNE DURÉE

dans ce cas souscrit par le représentant légal. Ainsi, c'est le représentant légal qui sera responsable pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service sur le vélo et l'ensemble des équipements associés à l'exploitation du système hors cas de force majeure ou faute de la victime.

Le Service est accessible de 10h à 14h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au samedi (sauf jours fériés), sauf cas de force majeure ou élaboration par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste.

**2.2** La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'Utilisateur lors de la souscription au Service. L'Utilisation du Service est strictement personnelle. Il n'est pas conséquent ni cessible, ni transmissible.

**2.3** Le Service permet la location d'un vélo et sa restitution à la Maison de la Mobilité, située place Françoise Dorléac, 17300 Rochefort.

**2.4** Le Service est accessible dans la limite de la flotte de vélos disponibles dans la Maison de la Mobilité. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité d'un vélo. Les vélos sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers. L'Utilisateur peut utiliser le site internet [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com) (rubrique SERVICE + / Cycl'Océan le Vélo de la CARO) pour consulter l'inventaire des vélos sur les jours de location qui l'intéressent.

La liste des modèles de vélos proposés est disponible à la Maison de la Mobilité et sur le site internet : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com) (rubrique SERVICE + / Cycl'Océan le Vélo de la CARO).

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre.

**2.5** L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU.

## ARTICLE 3 – DURÉE DU SERVICE

**3.1** Le Service comprend la mise à disposition, pour une durée déterminée, d'un vélo, de ses équipements et éventuellement des accessoires.

**3.2** Les conditions relatives à la durée du Service sont les suivantes :

L'Utilisateur peut souscrire un contrat de location de :

**3.2.1 Courte durée** : un vélo (vélo à assistance électrique (« VAE »), vélo tout chemin (VTC), ou vélo enfant (deux tailles : 20 pouces à partir de 1m20 et jusqu'à 1m35 et 24 pouces à partir de 1m35 (égal ou supérieur) et jusqu'à 1m50) pour une période déterminée :

- Demi-journée de 10h00 à 14h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au samedi (hors jours fériés) ;
- Journée de 10h00 à 17h30 du lundi au samedi (hors jours fériés).

**3.2.2 Moyenne durée** : un vélo (vélo à assistance électrique (« VAE »), vélo tout chemin (VTC), ou vélo enfant (deux tailles : 20 pouces à partir de 1m20 et jusqu'à 1m35 et 24 pouces à partir de 1m35 (égal ou supérieur) et jusqu'à 1m50) pour une période déterminée :

- Sept (7) jours consécutifs.

Ce Service est accessible aux personnes qui en font la demande en fonction des vélos disponibles en stock. Tout renouvellement de contrat ne pourra se faire qu'en fonction de la disponibilité des vélos en stock, et de la présence de l'Utilisateur sur la liste d'attente définie. A la fin de la location, l'Utilisateur doit restituer le vélo à la Maison de la Mobilité au plus tard à la date et l'heure définies dans le contrat de location.

## **ARTICLE 4 – COMPTE CLIENT ET MODALITÉS LIÉES AU SERVICE**

### **4.1 Compte Client et site internet**

Pour accéder au Service, l'Utilisateur a la possibilité :

- Soit de se présenter à La Maison de la Mobilité avec les documents listés ci-dessous et signer un contrat de location à La Maison de la Mobilité,
- Soit de procéder à la réservation en ligne en signant le contrat de location.

Dans le cas où l'Utilisateur choisit de procéder à la location à distance, via le site internet, l'Utilisateur doit alors procéder au préalable à l'ouverture d'un compte client strictement personnel.

Pour ce faire, l'Utilisateur doit :

- Se connecter à l'adresse internet suivante : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com) (rubrique SERVICE + / Cycl'Océan le Vélo de la CARO) ; cliquer sur « Réserver un vélo courte ou moyenne durée » ;
- Saisir ses dates et durée de location (demi-journée, journée ou 7 jours) ;
- Choisir le(s) type(s) de vélo(s) souhaité(s) ;
- Choisir le tarif ;
- Créer son compte personnel en acceptant les conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité ou se connecter à son compte personnel ;
- Compléter ses données personnelles (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) ;
- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Accepter les présentes CGAU du Service et la politique de confidentialité.

Lors de la réservation en ligne, l'Utilisateur règle le montant de la location directement sur le site : pour se faire l'Utilisateur doit renseigner ses coordonnées bancaires afin de finaliser la demande de réservation.

La caution en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location sera également demandée par mandat de prélèvement SEPA. La caution pourra être retenue partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 7.3 des présentes CGAU.

L'Utilisateur recevra un courriel confirmant la prise en compte de sa demande de réservation du/des vélo(s) souhaité(s). Le contrat est généré lors du retrait du vélo à la Maison de la Mobilité. Il est à signer électroniquement via un code unique qui sera communiqué par email à

l'Utilisateur. Il est ensuite disponible dans l'espace client. L'Exploitant se réserve le droit d'annuler la réservation si les justificatifs demandés ne sont pas conformes aux présentes CGAU. Dans ce cas-là, l'Utilisateur sera remboursé.

A la date de démarrage de la location, l'Utilisateur doit se rendre à la Maison de la Mobilité.

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite réserver un vélo directement à la Maison de la Mobilité, l'Utilisateur se rend sur place et réalise la réservation avec l'aide de l'agent de l'Exploitant :

- Choix de la durée de location (demi-journée, journée ou sept (7) jours consécutifs) ;
- Choisir le(s) type(s) de vélo(s) souhaité(s) ;
- Transmettre ses données personnelles (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel) ;
- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) ;
- Accepter les présentes CGAU du Service ;
- Payer le montant de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat de location, l'Utilisateur doit payer le montant par les différents moyens de paiement proposés (espèces, carte bancaire, chèque ou chèque vacances) ;
- Fournir une caution par chèque ou CB en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. La caution pourra être retenue partiellement ou totalement dans les conditions prévues à l'article 7.3 des présentes CGAU.

Dans tous les cas, la signature du contrat de location intervient à la Maison de la Mobilité.

#### 4.2 Conditions générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation par l'Utilisateur des présentes CGAU. Les CGAU en vigueur à la date de signature du contrat de location sont applicables à l'Utilisateur pendant toute la durée du contrat de location.

À tout moment, l'Exploitant se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de venir présenter le vélo pour en vérifier son bon fonctionnement.

L'Utilisateur déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux présentes CGAU.

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations personnelles nécessaires à la gestion du contrat de location, notamment l'adresse et les coordonnées bancaires.

### ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS DES VÉLOS

#### 5.1 Tous les vélos loués ont l'équipement décrit en Annexe 1 des présentes CGAU.

Les **vélos mécaniques** loués ont notamment l'équipement suivant :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptres visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;

- Deux (2) systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Des garde-boues (avant et arrière) ;
- Une béquille ;
- Un porte-bagages ;
- Système antivol.

Les vélos à assistance électrique (VAE) loués ont notamment l'équipement suivant :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptrès visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi que d'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux (2) systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Une (1) batterie et un chargeur batterie ;
- Un (1) moteur électrique ;
- Des garde-boues (avant et arrière) ;
- Une béquille ;
- Un porte-bagages ;
- Système antivol.

Les batteries utilisées sur les vélos à assistance électrique doivent être manipulées avec précaution, l'Utilisateur doit éviter de les utiliser après un choc. En effet, suite à un choc trop violent ces batteries peuvent présenter un risque de court-circuit, d'échauffement, voire se consumer.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de douze (12) ans qu'ils soient conducteurs ou passagers et il est recommandé pour les adolescents et les adultes. Le casque n'est pas fourni lors de la location.

Chaque vélo est loué avec un système antivol (le vélo est considéré comme verrouillé s'il est attaché à un point fixe).

Le gilet rétroréfléchissant n'est pas fourni lors de la location mais le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager autorisé dans les conditions stipulées à l'article 8 des présentes, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante. Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

L'Exploitant peut mettre à disposition de l'Utilisateur une bombe anti-crevaison ou un siège enfant à sa demande.

**COURTE & MOYENNE DURÉE**

**5.2 L'Utilisateur s'engage à ne pas excéder la charge maximale que peut supporter le vélo.**

<b>Poids maxi</b>	<b>COURTE &amp; MOYENNE DURÉE</b>			
	VAE	Vélo enfant 6 à 9 ans 20 pouces (1m20 à 1m35)	Vélo enfant 9 à 12 ans 24 pouces (1m35 à 1m50)	VTC
<b>Poids total supporté par le vélo</b>	170 kg	30 kg	40 kg	135 kg
<b>Poids maximum du chargement sur porte bagage arrière</b>	45 kg	-	-	15 kg
<b>Poids maximum du chargement sur porte bagage avant</b>	-	-	-	-
<b>Poids maximum du chargement sur panier</b>	5 kg	-	-	-

**ARTICLE 6 – SERVICE DE CONSIGNE A BAGAGES**

Le service de consigne à bagages consiste en la mise à disposition de casiers individuels situés à la Maison de la Mobilité, accessibles pendant les horaires d'ouverture suivants : du lundi au samedi (hors jours fériés), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

L'utilisation des casiers est prioritairement réservée aux Utilisateurs louant des vélos Cycl'Océan. Sous réserve de disponibilité, les cyclotouristes peuvent également bénéficier du service.

Chaque Utilisateur peut disposer d'un seul casier. Le service proposé ne constitue en aucun cas un contrat de gardiennage ou de surveillance.

Le service est accessible dans la limite des 32 casiers disponibles. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité. Il se réserve le droit de refuser l'accès au service à toute personne ne respectant pas les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU), sans obligation de justification. En cas de Plan Vigipirate renforcé, les consignes à bagages peuvent être suspendues ou soumises à des contrôles renforcés selon le niveau de menace terroriste.

Les casiers sont verrouillables à l'aide d'une clé remise à l'Utilisateur à la Maison de la Mobilité.

L'Utilisateur est autorisé à stocker gratuitement un ou plusieurs bagages (interdit aux valises), dans la limite des dimensions suivantes : Largeur : 47 cm ; Hauteur : 43 cm ; Profondeur : 36 cm.

Chaque bagage doit être étiqueté de manière visible, avec les nom, prénom et coordonnées de l'Utilisateur.

Il est strictement interdit de stocker dans les casiers :

- Produits illicites, inflammables ou dangereux (armes, substances toxiques, polluantes, etc.)

- Êtres vivants ou animaux
- Documents administratifs, argent liquide, bijoux ou objets de valeur
- Denrées alimentaires

Cette liste est non exhaustive et l'Utilisateur est seul responsable du contenu déposé.

L'Utilisateur est responsable de la pose et de l'enlèvement de ses bagages. L'Exploitant ou ses représentants ne sont pas autorisés à manipuler les bagages, sauf demande expresse de l'Utilisateur.

À la fin de l'utilisation du service, l'Utilisateur doit s'assurer qu'aucun effet personnel n'est oublié dans le casier.

L'Exploitant ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages, sauf faute prouvée.

Les objets non récupérés seront conservés à la Maison de la Mobilité pendant une durée de trois mois.

## **ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT – CAUTION**

### **7.1 Modalités de paiement**

#### **7.1.1 Prix**

**7.1.1.1** Le prix du Service est lié au temps de location du vélo.

L'utilisation de chaque vélo est facturée soit à la demi-journée, soit à la journée (courte durée), soit à la semaine (moyenne durée). Les prix sont détaillés à l'Annexe 2 des présentes CGAU, et sont disponibles sur le site internet de R'bus indiqué à l'article 1 des présentes CGAU. Les prix sont également affichés à la Maison de la Mobilité. L'Utilisateur s'acquittera du prix de l'utilisation de chaque vélo en proportion de la durée d'utilisation du Service, à la demi-journée, journée ou semaine (7 jours).

Le paiement est effectué par l'Utilisateur lors de la signature du contrat de location. Pour cela, l'Utilisateur devra remplir ses coordonnées bancaires lors de la réservation en ligne.

A la Maison de la Mobilité, l'Utilisateur a la possibilité de régler la location par les modes de paiement suivants : chèque, carte bancaire, chèque vacances ou espèces.

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Cartes bancaires Bleue ;
- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

**7.1.1.2** Les prix sont valides à compter du début de la période d'utilisation du Service et peuvent être modifiés par l'Autorité Organisatrice conformément à l'article 14 ci-dessous. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront uniquement aux nouveaux contrats, y compris aux renouvellements.

Les prix en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent et sont présentés à l'Annexe 2.

Le prix du Service n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation du vélo et de l'équipement, cette possibilité reste à la charge de l'Utilisateur. L'Autorité Organisatrice et l'Exploitant ne sont pas responsables des dommages directs et indirects que pourrait causer l'Utilisateur du fait de l'utilisation du vélo et des accessoires, causés au vélo et accessoires, à un tiers ou à lui-même, sauf en cas de faute de la part de l'Autorité Organisatrice et/ou de l'Exploitant.

En cas de constat d'impayés, le compte de l'Utilisateur sera suspendu jusqu'au paiement des factures dues.

## **7.2 Facturation**

Une facture pour la location de vélo est envoyée par courriel à l'Utilisateur, à l'adresse courriel renseignée lors de la création du compte client.

## **7.3 Caution**

**7.3.1** Une caution, d'un montant prévu dans les prix en vigueur à la date de la signature du contrat de location (disponibles en Annexe 2 des présentes CGAU), sera constituée par Mandat SEPA lors de la réservation en ligne ou par chèque ou CB lors de la réservation à la Maison de la Mobilité.

En cas de présentation d'un RIB ou de la carte bancaire d'un compte n'appartenant pas à l'Utilisateur, le titulaire dudit compte devra être présent et accompagner l'Utilisateur lors du retrait du vélo. Le titulaire devra pouvoir justifier son identité (présentation de la pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification concernant ses coordonnées bancaires fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter, pendant la période de location, le bon encaissement de la caution.

**7.3.2** L'Utilisateur est tenu de restituer le vélo dans l'état dans lequel il lui a été remis à la Maison de la Mobilité, sauf usure normale. Pour ce faire, il devra informer l'Exploitant de tout défaut ou usure du vélo. En cas de dégradation du vélo, l'Utilisateur supporte les montants correspondants aux dommages directs subis par le vélo pendant la location.

L'Exploitant facture ces montants sur la base de la grille tarifaire en vigueur à la date de la souscription du Service. En cas de non-paiement des dégradations ou de non-restitution du vélo, des équipements et de ses accessoires, l'Exploitant procède à l'encaissement de la caution dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'expiration du délai de paiement indiqué dans la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

## **ARTICLE 8 – RETRAIT, ENTRETIEN, RESTITUTION D'UN VÉLO PAR L'UTILISATEUR ET VOL OU SINISTRE**

Le jour du démarrage de la location, l'Utilisateur se rend à la Maison de la Mobilité pour pouvoir retirer le vélo et faire l'état des lieux initial préalable.

### **8.1 Retrait du vélo**

Pour retirer le vélo, l'Utilisateur se rend à la date prévue à la Maison de la Mobilité. Il se présente avec sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité). Ces documents seront photographiés et scannés par l'agent de l'Exploitant à La Maison de la Mobilité et chargés sur le compte client de l'Utilisateur.

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo, les équipements et les autres accessoires tel que décrit à l'article 4 des présentes, notamment la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage, le bon état général du cadre et des pneumatiques, le bon fonctionnement de la batterie.

L'agent de l'Exploitant dispensera à l'Utilisateur des conseils pour la bonne utilisation de l'équipement classique ou à assistance électrique.

## **8.2 Entretien**

L'entretien courant est inclus dans la location des vélos.

L'entretien courant consiste en : les réparations et les échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale du vélo.

L'Utilisateur peut à tout moment demander une réparation liée à l'entretien courant du vélo. Les réparations ne résultant pas de l'usage normal du vélo sont à la charge de l'Utilisateur et lui sont facturées selon une grille tarifaire des opérations de maintenance consultable sur son compte client. L'Utilisateur doit faire effectuer les réparations en s'adressant uniquement auprès de l'Exploitant. Toute intervention sur le vélo par un tiers ou par lui-même pourra entraîner la résiliation du contrat de location dans les conditions de l'article 11 des présentes CGAU, ainsi que la facturation par l'Exploitant de toute réparation qui sera rendue nécessaire par l'Exploitant dans les conditions tarifaires consultables sur le compte client de l'Utilisateur.

**8.2.1** En cas d'immobilisation du vélo pour réparations, l'Exploitant remettra à l'Utilisateur un nouveau vélo pour éviter une interruption du Service (à la condition qu'un vélo soit disponible immédiatement). Un état des lieux de retour du premier vélo sera alors effectué et un état des lieux de départ du second vélo sera réalisé pour permettre le départ de ce nouveau vélo.

**8.2.2** Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant, les factures seront envoyées par mail à l'Utilisateur.

## **8.3 Restitution du vélo**

A la fin de la période de location, l'Utilisateur se rend à la Maison de la Mobilité pour restituer le vélo.

Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors du retour du vélo. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure anormale, à la charge de l'Utilisateur. Dans ce dernier cas, les réparations seront réalisées par l'Exploitant et facturées à l'Utilisateur, conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes CGAU en vigueur, consultable sur le site internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU, et à la Maison de la Mobilité, à la date de souscription au Service. Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant. Une facture sera établie par l'Exploitant. Cette facture devra être payée par l'Utilisateur afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution de la caution. Les factures seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

Le vélo, l'équipement et les accessoires loués doivent impérativement être restitués à la Maison de la Mobilité à la fin de l'utilisation et en tout état de cause, au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location.

En cas de non-restitution du vélo à la date et heure prévue dans le contrat de location, l'Exploitant pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires et au-delà de quarante-huit heures

(48h) de retard, encaissera le montant de la caution au *prorata temporis* du nombre de jours de retard dans la restitution du vélo.

L'Utilisateur s'engage à restituer un vélo propre et en état de fonctionnement. En cas de retour du vélo avec des éléments manquants ou cassés, l'Utilisateur supportera les frais de réparation ou se verra prélever la caution conformément à la grille tarifaire de l'Annexe 2.

#### **8.4 Vol ou sinistre**

**8.4.1** En cas de vol, l'Utilisateur doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer le vol à l'Exploitant par téléphone au Service Client, au numéro stipulé à l'article 1.2 des présentes CGAU, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance du vol et transmettre une copie du dépôt de plainte par courriel à l'adresse stipulée à l'article 1.2.

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pour vol.

Dans tous les cas, l'Exploitant encaissera la caution. Après encaissement de la caution et dans le cas où le vélo serait retrouvé dans un délai de quinze (15) jours calendaires, l'Exploitant remboursera l'éventuel montant en trop perçu par rapport aux montants définis à l'Annexe 2 des présentes.

En cas de vol du vélo, qui ne serait pas retrouvé dans le délai de quinze (15) jours calendaires précité, l'Exploitant présentera à l'Utilisateur la facture correspondant au prix du vélo. La facture tiendra compte du montant de la caution prélevé.

**8.4.2** En cas de dégradation ou d'accessoires manquants, causant un préjudice direct à l'Autorité Organisatrice, au Service et à l'Exploitant, l'Utilisateur doit déclarer la dégradation par téléphone à la Maison de la Mobilité, au numéro stipulé à l'article 1.2 des présentes CGAU, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la survenance de l'évènement ou du moment où l'Utilisateur en a connaissance. Il s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par l'Exploitant conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes en vigueur à la date de souscription au Service. La facture relative aux réparations sera envoyée à l'Utilisateur par courriel. A défaut de paiement dans le délai indiqué sur la facture, l'Exploitant encaissera une partie ou la totalité de la caution correspondant au montant dû.

### **ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

**9.1** Le vélo, ses équipements et accessoires restent la propriété exclusive de l'Autorité Organisatrice pendant toute la durée de la location. L'Utilisateur s'interdit de prêter, céder, louer ou de sous-louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager.

**9.2** L'entretien du vélo est effectué uniquement par l'Exploitant, l'Utilisateur ne peut pas faire d'entretien quelconque sur le vélo sous peine de se voir facturer les frais de réparation de l'Annexe 2 ou de se faire prélever la caution.

Il est interdit à l'Utilisateur :

- de modifier le vélo, ses équipements et accessoires ;
- de prêter, céder, louer ou sous-louer le vélo, ses équipements et accessoires ;
- de permettre de quelle que façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du vélo, par des tiers quels qu'ils soient ;

- d'installer des accessoires non loués par l'Exploitant ;
- de transporter un autre passager, à l'exception de l'utilisation de sièges bébé homologués ;
- d'utiliser le vélo à des fins de compétitions sportives ;
- d'utiliser le vélo à des fins non-conformes aux présentes CGAU ;
- de restituer le vélo en dehors des emplacements prévus à cet effet dans la Maison du vélo de la Mobilité.

**9.3** L'Utilisateur est responsable du vélo qu'il loue pendant toute la durée d'utilisation du Service. Il doit tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, sa dégradation ou sa destruction. L'Utilisateur reconnaît avoir la garde du vélo dès son retrait de la Maison de la Mobilité jusqu'à sa restitution à la Maison de la Mobilité. L'Utilisateur s'engage à verrouiller systématiquement le vélo avec le système antivol fourni et à l'attacher à un point fixe en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur), dès qu'il interrompt, même pour une très courte durée, l'utilisation du vélo et de l'équipement pour éviter sa disparition. Il s'engage à utiliser le vélo avec soin, et à le remettre à la Maison de la Mobilité, avec l'ensemble des équipements et accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors du retrait.

**9.4** L'adhésion au Service par l'Utilisateur implique que ce dernier ait pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourra être amené à évoluer conformément à l'article 14 ci-dessus. Toute modification des présentes CGAU, sera portée à la connaissance des Utilisateurs par courriel et sera publiée sur le site Internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU et affichées à la Maison de la Mobilité.

**9.5** L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout événement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du vélo loué et survenant pendant la période de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révélerait qu'après la restitution du vélo à l'Exploitant. L'Utilisateur accepte que si son utilisation du Service, vélo et des équipements et des accessoires provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre l'Exploitant. L'Utilisateur dégage l'Exploitant et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du vélo et des équipements et des accessoires mis à sa disposition en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés. Cela comprend le cas d'enfants transportés sur un siège bébé homologué mais monté sur le vélo par l'Utilisateur.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas d'événement de force majeure, usure normale du vélo ou faute de l'Autorité Organisatrice ou de l'Exploitant.

**9.6** L'Utilisateur est informé que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux ne dépassant pas cinq kilogrammes (5 kg). L'Utilisateur est autorisé à monter seul sur le vélo, le transport de personne sur le vélo est strictement interdit, sauf s'il s'agit d'un enfant transporté obligatoirement dans un siège bébé homologué monté par l'Utilisateur.

**9.7** En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo à la Maison de la Mobilité ou du fait du dysfonctionnement du site internet indiqué à l'article 1 des présentes CGAU

empêchant l'Utilisateur de louer un vélo. Hors dommage imputable à l'Utilisateur et en fonction de la disponibilité de la flotte de vélos, un remplacement pourra être envisagé en cas de dysfonctionnement du vélo loué.

**9.8 L'Utilisateur doit suivre les démarches de sécurité suivantes :**

- respecter les manuels d'utilisation ;
- suivre les conseils dispensés par les agents de la Maison de la Mobilité ;
- adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries ;
- effectuer le réglage de la selle et/ou de guidon pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit) ;
- utiliser un vélo uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du Code de la route ; de façon générale, de respecter le Code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (notamment respecter les feux de signalisation, etc....).

Si l'Utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, l'Exploitant ou l'Autorité Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.

**9.9 L'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiant et mot de passe pour la création du compte en ligne. Il doit maintenir leur caractère confidentiel.**

**ARTICLE 10 – DROIT DE RÉTRACTION**

En cas de souscription à distance de services éligibles au droit de rétractation, notamment la location de vélos en courte durée, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du contrat de location, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incomptant à l'Utilisateur. L'Utilisateur devra rapporter la preuve de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, le dernier jour à minuit.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe l'Exploitant de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter pouvant prendre la forme d'une simple lettre ou du formulaire figurant en Annexe 3 des présentes CGAU :

- par courriel à l'adresse stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU,
- par courrier postal à l'adresse stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU.

Tout remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Utilisateur pour la transaction initiale, sauf s'il a expressément accepté qu'il intervienne par un moyen différent. Tout remboursement se fera dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la confirmation de réception de la demande de rétraction faite par l'Utilisateur auprès de l'Exploitant.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur ne sera pas facturé de l'utilisation du Service.

Si le Service a commencé sur demande expresse de l'Utilisateur avant l'expiration du délai de

rétractation, l'Utilisateur se voit facturé, au *prorata temporis*, du temps de l'utilisation effective du Service.

Dans ce dernier cas, l'Utilisateur devra rendre le vélo à la Maison de la Mobilité, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision de se rétracter du présent Service. Une fois ce délai passé, des frais d'usage seront facturés, au *prorata temporis*.

## **ARTICLE 11 - ASSURANCE**

**11.1** L'Utilisateur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés par l'Utilisateur à un tiers lors de l'utilisation du vélo en location (notamment blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule). Il est recommandé à l'Utilisateur de contacter son assureur.

L'Exploitant pourra demander une attestation d'assurance à l'Utilisateur.

L'assurance contre le vol et les dégradations du vélo reste à la charge de l'Utilisateur et à son initiative.

L'Utilisateur est seul et unique responsable des dommages causés par l'utilisation du vélo pendant toute la durée de son usage, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur, sauf en cas de force majeure.

**11.2** Les parents ou représentants légaux de tout mineur utilisant le Service seront tenus responsables de tous dommages causés directement par le mineur du fait de l'utilisation du Service. Les parents sont exonérés de toute responsabilité en cas de force majeure ou de faute de la victime.

**11.3** En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits à l'Exploitant en le contactant au numéro de téléphone ou par courriel stipulés à l'article 1.2 des présentes CGAU dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo demeure sous sa pleine et entière responsabilité, jusqu'à sa remise en mains propres à l'Exploitant. À défaut, l'Utilisateur devra sécuriser le vélo par ses propres moyens.

## **ARTICLE 12 - RÉSILIATION**

Compte-tenu de la durée de location courte durée (demi-journée et journée), il est entendu que toute location courte durée commencée est due. Ainsi, il n'est pas possible de procéder à la résiliation de ce contrat de location de courte durée.

### **12.1 Résiliation du contrat de location de moyenne durée (sept (7) jours)**

#### **12.1.1 Résiliation pour motifs légitimes**

L'Utilisateur peut mettre fin au Service, à tout moment, dans les cas listés ci-dessous :

- Décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;
- Incapacité physique à faire du vélo, temporaire d'une durée d'une (1) semaine ou définitive (certificat médical).

La demande de résiliation doit être faite par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 et accompagnée de justificatifs.

La résiliation sera effective à la date de restitution du vélo et des accessoires à La Maison de la Mobilité.

Le cas échéant, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix au moment de la souscription au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

#### **12.1.2 Résiliation du fait de l'Utilisateur**

En dehors des cas de motifs légitimes, l'Utilisateur peut mettre fin au Service avant l'échéance de son engagement en cas de manquement de l'Exploitant à l'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes CGAU.

Dans ce cas l'Utilisateur peut résilier son contrat, moyennant un préavis raisonnable, sans frais, ni pénalité en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.2 des présentes CGAU.

La résiliation sera effective à la date de restitution du vélo et des accessoires à La Maison de la Mobilité.

Le cas échéant, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix au moment de la souscription au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

#### **12.1.3 Résiliation pour faute**

Le Service peut être résilié par l'Exploitant en cas de faute de l'Utilisateur.

Est considérée comme une faute de l'Utilisateur :

- Utilisation du Service non conforme aux présentes CGAU ;
- Entretien ou réparation du vélo par l'Utilisateur ou un tiers, toute personne autre que l'Exploitant ;
- Fausse déclaration relative à la souscription ou à l'usage du Service.

L'Exploitant se réserve le droit de mettre fin au Service de plein droit et sans indemnité. L'Utilisateur s'engage à restituer, à la Maison de la Mobilité, le vélo et ses accessoires immédiatement, dès réception de la notification de résiliation du contrat de location.

Les factures correspondant à la location du vélo et des accessoires restent dues par l'Utilisateur. Il est entendu que toute journée de location commencée est due.

### **ARTICLE 13 - DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

L'Exploitant est responsable des traitements de données à caractère personnel effectués en

exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories de données traitées *	Principale base légale de traitement
<b>Gestion administrative, opérationnelle et comptable des services (inscription, contractualisation, paiement, exploitation...)</b>	Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, titre d'identité...) Données bancaires (IBAN/RIB, mandat SEPA) Données de paiement (date et montant de paiements...) Données contractuelles Données relatives aux équipements des vélos Données d'usage des services Données d'inscription à des services partenaires (fiche client)	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
<b>Gestion des demandes et réclamations</b>	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
<b>Amélioration des services</b>	Toutes données	Intérêt légitime
<b>Inscription à des lettres d'information et actions promotionnelles</b>	Données d'identification, Nature des services souscrits, participations aux services et évènements	Consentement
<b>Mesures de fréquentation et trafic internet,</b>	Logs, données techniques	Consentement
<b>Vidéoprotection, aide à l'exploitation</b>	Images de vidéoprotection	Intérêt légitime

(\*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par l'Autorité Organisatrice ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune donnée concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations requises sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant pourrait ne pas être en mesure de fournir les services demandés ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

### **13.1 Durées de conservation**

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- les données relatives à la gestion du Service peuvent être conservées l'issue de cinq (5) exercices civils clos à compter de la cessation du contrat avec l'Utilisateur ;
- les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) exercices civils clos à compter de leur collecte ;
- les données collectées dans le cadre de la vidéoprotection peuvent être conservées pendant une durée maximum d'un (1) mois à compter de leur captation ;
- les données relatives à la gestion des cookies (mesure d'audience et trafic Internet) peuvent être conservées jusqu'à l'issue d'une durée de six (6) mois à compter de leur collecte.

Certains traitements de données spécifiques mis en œuvre pourront avoir des durées de conservation différentes, notamment si leur conservation est rendue nécessaire du fait d'une obligation légale ou pour permettre à l'Exploitant d'exercer ses droits.

Pour obtenir plus de détails sur les règles de conservation spécifiques à un traitement déterminé, l'Utilisateur peut s'adresser au Service Protection des Données et/ou au Délégué à la Protection des Données (coordonnées ci-dessous).

### **13.2 Sécurité et transferts de données**

Conformément à la réglementation en vigueur sont mis en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

Les transferts éventuels de données sont effectués conformément à la réglementation, et encadrés notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Exploitant est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, aux autres sociétés du Groupe Transdev et à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il peut être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

### **13.3 Exercice des droits**

Conformément à la réglementation, l'Utilisateur peut exercer ses droits de consultation, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et à la portabilité, dans les conditions de la réglementation applicable, sur ses données à caractère personnel que l'Exploitant peut détenir, en adressant une demande mentionnant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de son choix :

- Par courrier postal à : Délégué à la protection des données (TRANSDEV ROCHEFORT OCEAN), BP30094, 33704 Mérignac Cédex
- Par courrier électronique à : [dpo.tdma\\_tdocc@transdev.com](mailto:dpo.tdma_tdocc@transdev.com).

Tant que de besoin, l'Utilisateur peut également adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données du Groupe Transdev (DPO Groupe) à l'adresse suivante : [dataprivity@transdev.com](mailto:dataprivity@transdev.com), en précisant le service et la ville concernée.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de

traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

#### **ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et l'Exploitant sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes CGAU, la version en français prévaut.

Toute réclamation devra être envoyée au Service Client aux coordonnées précisées à l'article 1.2 des présentes CGAU.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation auprès du Service Client et à défaut de réponse satisfaisante ou s'il n'a pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Service Client est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

Cette saisie peut se faire en ligne [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur  
MTV Médiation Tourisme et Voyage  
BP 80 303  
75 823 Paris Cedex 17

A défaut de parvenir à une résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie.

#### **ARTICLE 15 – PRISE D'EFFET**

Les présentes CGAU sont applicables à compter du 17 novembre 2025 et sont disponibles à la Maison de la Mobilité et sur le site internet indiqué à l'article 1.1 des présentes CGAU. Elles peuvent également être fournies aux Utilisateurs sur simple demande écrite.

Avant de valider sa location de vélo, sur le site internet <https://www.rbus-transport.com/a-cycl-ocean-1253/> ou à La Maison de la Mobilité, l'Utilisateur acceptera les stipulations de la dernière version des CGAU en vigueur disponible sur le site internet.

Dans le cas où l'un quelconque des titres, articles, termes ou dispositions des présentes CGAU s'avérerait illégal ou en conflit avec la législation en vigueur, la validité de l'ensemble des autres titres, articles, termes ou dispositions des CGAU ne s'en trouverait pas affectée.

Le fait pour l'Exploitant de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGAU par l'Utilisateur ne saurait être interprété comme une renonciation à agir ultérieurement. De plus, l'exercice partiel de droits n'interdit pas d'exercer ultérieurement l'ensemble des droits dont dispose l'Exploitant.

**ANNEXE 1 – NOTICES TECHNIQUES DES VÉLOS ET DES ÉQUIPEMENTS**

❖ Enfant 20 pouces ARCADE cooltech20

CADRE / FOURCHE	
<b>CADRE</b>	>20" - Aluminium - Gris et Noir
<b>FOURCHE</b>	>20" - Acier - Noire
GUIDON	
<b>SONNETTE</b>	>Tournante - Aluminium
<b>CINTRE</b>	>City - Ø25.4 L560 - Angle 6 - Aluminium - Noir
<b>LEVIERS</b>	>Aluminium - Noirs
<b>POIGNÉES</b>	>Kraton - Noires
<b>POTENCE</b>	>Ahead Set - Ø28.6 x Ext40 - Aluminium - Noire
<b>JEU DE DIRECTION</b>	>Ahead Set - Semi Intégré - Noir
FREINS	
<b>AVANT</b>	>V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir
<b>ARRIÈRE</b>	>V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir
TRANSMISSION	
<b>MANETTE</b>	>Shimano RevoShift - 6 Vitesses - Tournante - à Droite - Noire
<b>DÉRAILLEUR AVANT</b>	>NA
<b>DÉRAILLEUR ARRIÈRE</b>	>Shimano Tourney - 6 Vitesses - Noir + Protection de Dérailleur
<b>ROUE LIBRE/CASSETTE</b>	>6 Vitesses - 14 à 28 dents - Shimano - Acier - Gris
<b>PÉDALES</b>	>Résine - Noires
<b>BOITIER DE PÉDALIER</b>	>Thun - 123mm - Noir
<b>CHAÎNE</b>	>Z6 - Anti-Corrosion - Gris
<b>ENSEMBLE MANIVELLE</b>	>127mm - Aluminium - Noires
<b>CARTER</b>	>Disque Double
ROUES	
<b>AVANT</b>	>Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire
<b>ARRIÈRE</b>	>Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire
<b>PNEUS</b>	>20"x2.35" - Kenda RAD - Anticrevaison - Noirs
<b>CHAMBRES À AIR</b>	>20" - Valve Shrader
ÉCLAIRAGE	
<b>AVANT</b>	>A pile
<b>ARRIÈRE</b>	>A pile
PÉRIPHÉRIQUES	
<b>SELLÉ</b>	>Noire
<b>COLLIER DE SELLÉ</b>	>Serrage rapide - Noir
<b>TIGE DE SELLÉ</b>	>L250mm - Aluminium - Noire
<b>BÉQUILLE</b>	>Latérale - Noire
<b>GARDE-BOUE</b>	>NA
<b>PORTE-BAGAGE</b>	>NA
<b>ACCESOIRE</b>	>NA
POIDS	
>11,5Kg	

# Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service de location de vélos de la CARO –

## COURTE & MOYENNE DURÉE

### ❖ Enfant 24 pouces ARCADE cooltech24

#### CADRE / FOURCHE

**CADRE** >24" - Aluminium - Gris et Noir

**FOURCHE** >24" - Acier - Noire

#### GUIDON

**SONNETTE** >Tournante - Aluminium

**CINTRE** >City - Ø25.4 L560 - Angle 6 - Aluminium - Noir

**LEVIERS** >Aluminium - Noirs

**POIGNÉES** >Kraton - Noires

**POTENCE** >Ahead Set - Ø28.6 x Ext40 - Aluminium - Noire

**JEU DE DIRECTION** >Ahead Set - Semi Intégré - Noir

#### FREINS

**AVANT** >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir

**ARRIÈRE** >V-Brake - Aluminium - Levier Argent - Support Noir

#### TRANSMISSION

**MANETTE** >Shimano RevoShift - 6 Vitesses - Tournante - à Droite - Noire

**DÉRAILLEUR AVANT** >NA

**DÉRAILLEUR ARRIÈRE** >Shimano Tourney - 6 Vitesses - Noir + Protection de Dérailleur

**ROUE LIBRE/CASSETTE** >6 Vitesses - 14 à 28 dents - Shimano - Acler - Gris

**PÉDALES** >Résine - Noires

**BOITIER DE PÉDALIER** >Thun - 123mm - Noir

**CHAÎNE** >Z6 - Anti-Corrosion - Gris

**ENSEMBLE MANIVELLE** >140mm - Aluminium - Noires

**CARTER** >Disque Double

#### ROUES

**AVANT** >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire

**ARRIÈRE** >Aluminium Double Paroi - Axe Plein - Noire

**PNEUS** >24"x2.30" - Kenda RAD - Anticrevaison - Noirs

**CHAMBRES À AIR** >24" - Valve Shrader

#### ÉCLAIRAGE

**AVANT** >A pile

**ARRIÈRE** >A pile

#### PÉRIPHÉRIQUES

**SELLÉ** >Noire

**COLLIER DE SELLÉ** >Serrage rapide - Noir

**TIGE DE SELLÉ** >L300mm - Aluminium - Noire

**BÉQUILLE** >Latérale - Noire

**GARDE-BOUE** >NA

**PORTE-BAGAGE** >NA

**ACCESOIRE** >NA

#### POIDS

>11,5Kg

**❖ VAE Larrun 7 vitesses Nexus Beaumont taille en 45 (équivalent 26 pouces)**

Cadre 26" Alu E-Bike batterie intégrée  
Fourche Alu rigide 26"  
SHIMANO NEXUS 7 Vitesses dans le moyeu  
Freins à disque hydrauliques ALHONGA  
Selle Royal Gel Freeway  
Pneus 26" X 1,95 Renforcé 1,5 mm avec bande réfléchissante  
Jantes double parois 26"  
Display LCD couleur avec 4 niveaux d'assistance  
Moteur roue avant 250W / 36V / 42Nm avec capteur de force / boitier torque  
Batterie 36V/12,8/ 461Wh  
Autonomie 60 à 80 km  
Poids du vélo : 23,5 Kg  
Taille de cadre 45cm – De 1m70 à 1m85  
Poids max admissible : 120kg (poids du vélo inclus)

**❖ VTC Arcade Escape taille en 49 (équivalent 28 pouces) Arcade Escape taille en 49 (équivalent 28 pouces)**

Cadre : PCRGU7 : CADRE ESCAPE 28" F H49 ALU PHOSPHATE  
Fourche : PFSP98-3 : FOURCHE 28" SP. NOIR CR-750-P 153/55 D22.2 INT 25.4 EXT+ PATTE DYNAMO  
Couleurs : PDPT1C1 : PEINTURE POUDRE NOIR BRILLANT  
Manettes : PTEN79 : LEVIER + MANETTE STEF500 G 3V V-BRAKE NOIR / PTEN80 : LEVIER + MANETTE STEF500 D 7V V-BRAKE NOIR  
Sonnettes : PASN21 : SONNETTE TOURNANTE GRISE AVEC CLOCHE ALU BASE PLAST.  
Cintre : PPCT55 : CINTRE VTC ALU NOIR MAT L580 RISE 15  
Poignées : PPPG55-V01 : POIGNEE ERGO PVC70 NOIRE L120MM (unité)  
Potence : PPPT49 : POTENCE ALU VTC FIXE 22.2 OPEN C SILVER HPPC EXT. 90 LG 180 + BOUCHON  
Jeux de Direction : PPSD35 : JEU DE DIRECTION 22.2 NOIR  
Freins : PPFRB5-V01 : FREIN AV & AR V- BRAKE ALU LG115 MM+ 2 PIPES INOX+2 SOUFLETS+ VIS changé par des étrier shimano br-t4000 Alivio (meilleurs performances)  
Roue Libre : PRRL15 : ROUE LIBRE TY22 7V 14-28 SHIMANO  
Pédales : PPPD40 : PEDALES VTC SP-811 ALU SILVER- PAIRE  
Boitier de pédalier : PTBP77 : BOITIER DE PEDALIER IBEX-ML 128K+1/127MM - CAGE PLASTIQUE (EN 14766)  
Chaîne : PTCH21 : CHAINE Z51 118 MAILLONS FULL BLACK  
Dérailleur Avant : PTDF74 : DERAILLEUR AVANT TY510 D34.9/31.8  
Dérailleur Arrière : PTDR43 : DERAILLEUR AR CT95 ALTUS 7/8 V NOIR ET ARGENT  
Ensemble Manivelle : PTEMF0 : ENSEMBLE MANIVELLE ALU NOIR 28/38/48 LG 170 MM AVEC PROTEGE CHAINE  
Catadioptre : PACD09 : CATADIOPTRE ROUE JAUNE A CLIPSER ER-11

**COURTE & MOYENNE DURÉE**

Chambre à Air : PRCA18 : CHAMBRE AIR 700X35/43C VALVE SCHRADER  
Roue Avant : PRFG8 : ROUE AV 700X28 ALU AXE CREUX EXE NOIR RAYONS INOX NOIR  
Moyeu Avant Enfilé : PREFA8 : MOYEU ENFILE AV 28" EXE INOX NOIR MOYEU ALU NOIR AXE CREUX  
Moyeu Avant : PRMF34 : MOYEU AV ALU NOIR 100MM 36T + BLOC. ALU NOVATECH + BLOCAGE ALU NOIR  
Rayons : PRRY75 : RAY. 15/14 L290 INOX NOIR 2MM  
Jantes : PRJT55 : JANTE 700X35 ER 10 ALU NOIRE 36T CNC DOUBLE PAROI SCHRADER D. 9MM  
Fond de Jantes : PRFJ15 : FOND DE JANTE 28" HPM BLEU 1750X18 HTE RST18MM V. SCHR  
Pneus : PRPNN3 : PNEU CITY 700 X 35C K193 GY6/CH 30 TPI GRIS AVEC LOGO KENDA (Max 6 Bar) changé par des pneus Schwalbe Marathon 700x35C  
Roue arrière : PRRM3 : ROUE AR 700X28 ALU EXE NOIR 7V AXE CREUX RAY INOX NOIR/NPC  
Moyeu Arrière Enfilé : PRERB2 : MOYEU ENFILE AR 28" INOX MOYEU ALU NOIR 7V CREUX ER 10 NOIR  
Moyeu Arrière : PRMR48 : MOYEU AR ALU 36TRS NOIR 7V AXE CREUX 135MM NOVATECH + BLOCAGE ALU NOIR  
Rayons : PRRY75 : RAY. 15/14 L290 INOX NOIR 2MM  
Rayons : PRRY76 : RAY. 15/14 L288 INOX NOIR 2MM  
Jantes : PRJT55 : JANTE 700X35 ER 10 ALU NOIRE 36T CNC DOUBLE PAROI SCHRADER D. 9MM  
Projecteurs Arr : PAEC89 : FEU AR RIFF A PILES  
Projecteurs Avt : PAECA15 : FEU AVANT A PILES ILLICO2F AVEC SUPPORT SPANNINGA  
Bagagerie : PAPB67 : PORTE BAGAGE ACIER NOIR BRILLANT REGLABLE + PATTE DE FIXATION (version 2017)  
Selle : PPSLK5 : SELLE ROYAL FEMME GEL FREEWAY NOIR SANS ELASTOMER  
Collier de selle : PPSSBR00 : BLOCAGE DE SELLE ALU A BILLE 58 MM D6  
Tige de selle : PPTS54 : TIGE SELLE ALU LG 300 NOIRE D 27.2 SS ABK  
Béquille : PABQ11 : BEQUILLE ESGE ALU LG250 Remplacé par des béquilles Ursus easy.

**ANNEXE 2 – PRIX DU SERVICE – CAUTION – COÛTS DES RÉPARATIONS EN CAS DE DÉGRADATION MATÉRIELLE**

	Demi-journée 10h00 à 14h00 13h30 à 17h30	Journée De 10h00 à 17h30	7 jours consécutifs	Caution
Vélo enfant 6/9 ans (20 pouces : 1m20 à 1m35)	3 €	5 €	15 €	300 €
Vélo enfant 9/12 ans (24 pouces : 1m35 à 1m50)	3 €	5 €	15 €	300 €
Vélo adulte tout chemin	5 €	7 €	21 €	750 €
Vélo adulte à assistance électrique	8 €	12 €	36 €	1 500 €

Le coût des réparations sera établi sur devis (sur la base de l'état des lieux de retour du vélo) selon les tarifs de la grille tarifaire ci-dessous. Le technicien peut établir la facture dans un délai allant jusqu'à soixante-douze heures (72h) suivants la date de l'état des lieux de retour à la Maison de la Mobilité.

DEGRADATION NIV 1	DEGRADATION NIV 2	DEGRADATION NIV 3	DEGRADATION NIV 4	DEGRADATION NIV 5	DEGRADATION NIV 6	DEGRADATION NIV 6	DEGRADATION NIV 7	DEGRADATION NIV 8
10 € TTC	20 € TTC	40 € TTC	80 € TTC	200 € TTC	300 € TTC	550 € TTC	700 € TTC	1200 € TTC
BRIS DE RAYON		PNEU	ROUE ARRIERE STANDARD VAE	ROUE ARRIERE NEXUS VAE			ROUE + MOTEUR AR/AV VAE	SYSTÈME ELECTRIQUE COMPLET
		ROUE AVANT						
GARDE BOUE	CABLERIE ELECTRIQUE VAE	SELLE	DISPLAY VAE	FOURCHE	CADRE VTC	BATTERIE VAE	CADRE LONGTAIL	
POIGNEE	PHARE VELO STANDARD	GLISSIERES BATTERIE VAE	CAPTEUR COUPLE		CADRE VAE CYCLOCEAN	MOTEUR VAE		
TIGE DE SELLE VTC	PORTE BAGAGE	CINTRE ET POTENCE	FOURCHE VAE		CARDAN VAE	CADRE VAE LARRUN		
	DISQUE VAE							
	PLAQUETTES FREIN	LEVIER ET ETRIER FREIN VBRAKE	LEVIER ETRIER FREIN HYDRAULIQUE VAE					
MANETTE DE VITESSE	PEDALE	CHAINE	PEDALIER E-FOLDING			TRANSMISSION COMPLETE (hors e-cardan)		
PATIN FREIN	CARTER DE CHAINE ET DE MOTEUR VAE	DERAILLEUR	MANETTE NEXUS					
PATTE DE DERAILLEUR VAE	BEQUILLE	PEDALIER VAE	PEDALIER VTC					
		BEQUILLE CENTRALE VAE	ANTIVOL					
	PEDALIER	CHARGEUR VAE						
FIXATION ANTIVOL	PANIER OU FIXATION PANIER	SIEGE BEBE						
COUSSIN LONGTAIL	CLE ANTIVOL							

**ANNEXE 3 – FORMULAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION**

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de

[Indiquez ici le nom de l'entreprise, son adresse géographique et son adresse électronique]

.....  
.....  
.....

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/ la prestation de service (\*) ci-dessous

.....

— Commandé le (\*)/reçu le (\*) .....

— Nom du (des) consommateur(s) .....

.....

— Adresse du (des) consommateur(s) .....

.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)

.....

(\*) Biffez la mention inutile.